

N°704



COMMISSION BRUXELLES,
BUREAUX DANS LA CE
ET DELEGATION OCDE PARIS

*Décision de reclassement des agents locaux
affectés dans les bureaux dans la Communauté
et à la délégation de la Commission
auprès de l'OCDE à Paris*

**DECISION DE RECLASSEMENT DES AGENTS LOCAUX AFFECTES
DANS LES BUREAUX DANS LA COMMUNAUTE
ET A LA DELEGATION DE LA COMMISSION AUPRES DE L'OCDE A PARIS
- EXERCICE 1991 -**

1. Reclassement dans le même niveau de tâches :

Vers le Groupe I : SCHLANDT-THOMAE Helga, MUNICH

Vers le Groupe II : LANTIERI Dorotea, ROME

Vers le Groupe III : GIANNOTTA Giorgio, ROME

DATE D'EFFET : au 1er janvier ou au 1er du mois pendant lequel
l'agent local atteint l'ancienneté requise.

2. Reclassement dans un niveau de tâches supérieur :

Du Groupe II, agent de bureau, : - ADEM Paulette, PARIS (BRF)
vers le Groupe I, agent de : - LAMB Jeffrey, LONDRES
bureau principal

DATE D'EFFET : 1er septembre 1991

Du Groupe III, agent de bureau : - MENANT Denise,
vers le Groupe II, agent de : PARIS (Délégation)
bureau principal

DATE D'EFFET : 1er décembre 1991